Envoyé en préfecture le 21/10/2020
Reçu en préfecture le 21/10/2020
Affiché le
ID : 076-247600620-20201015-DEL2020_10_9-DE

Millésime : 2020 - Feuillet n° _____

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES YVETOT NORMANDIE

DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 15 OCTOBRE 2020

Délibération n° **DEL2020_10_9**
Intitulé : **MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU CCAS POUR ASSURER LE SECRETARIAT DU RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS INTERCOMMUNAL "LE JARDIN DES PETITS"**
Administration générale - Ressources humaines - Autres

*

L'an deux mille vingt , le quinze octobre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la salle des Quatre Saisons à Ste Marie des Champs, sous la Présidence de Monsieur Gerard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 9 octobre 2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 9 octobre 2020.

Nombre de conseillers en exercice : 46 Présents : 33 Représentés : 9

Présents :
Monsieur Gerard CHARASSIER, Monsieur Jacques CAHARD, Monsieur Sylvain GARAND, Monsieur Didier TERRIER, Madame Virginie BLANDIN, Monsieur Eric RENEE, Monsieur Dominique MACE, Monsieur Claude BELLIN, Madame Stephanie ETIENNE, Madame Martine LEBORGNE, Monsieur Louis EUDIER, Madame Celine DAMBRY, Monsieur Lionel GAILLARD, Monsieur Vincent LEMETTAIS, Monsieur Gerard LEGAY, Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Michael DODELIN, Monsieur Jean Marc DOUCET, Madame Sandrine NORDET, Madame Natacha BOS, Monsieur Gilles COTTEY, Madame Josiane GILLE, Monsieur Emile CANU, Monsieur Francis ALABERT, Madame Herleane SOULIER, Monsieur Christophe ADE, Madame Lorena TUNA, Monsieur Florian LEMAIRE, Monsieur Arnaud MOUILLARD, Monsieur Jean Francois LE PERF, Madame Denise HEUDRON, Monsieur Thierry SOUDAIS, Madame Catherine DUCHESNE

Absents :
Monsieur Raphael DIRAND, Monsieur Jean Louis LUC, Monsieur Pascal LEBORGNE, Monsieur Laurent BENARD

Absents représentés :
Madame Francoise DENIAU donne pouvoir à Monsieur Gerard CHARASSIER, Monsieur Eric CARPENTIER donne pouvoir à Madame Celine DAMBRY, Madame Regine HAUZAY donne pouvoir à Monsieur Gerard LEGAY, Monsieur Remy PATIN donne pouvoir à Monsieur Alain LOPEZ, Monsieur

Envoyé en préfecture le 21/10/2020
Reçu en préfecture le 21/10/2020
Affiché le
ID : 076-247600620-20201015-DEL2020_10_9-DE

Mario DEMAZIERES donne pouvoir à Madame Odile DECHAMPS, Madame Yvette DUBOC donne pouvoir à Monsieur Jean Francois LE PERF, Madame Marie Claude HERANVAL donne pouvoir à Madame Herleane SOULIER, Madame Charlotte MASSET donne pouvoir à Monsieur Michael DODELIN, Madame Dominique TALADUN donne pouvoir à Monsieur Thierry SOUDAIS

Administration:
Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, Monsieur Romain LEFEBVRE, Monsieur Mick LEROY, Monsieur Sébastien DUARTE,

Monsieur Vincent LEMETTAIS est nommé secrétaire de séance.

*

Monsieur Gerard CHARASSIER soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :

La création du Relais d'Assistants Maternels intercommunal « Le Jardin des Petits » interviendra au 1er novembre 2020. La création du RAM Intercommunal emporte le transfert du RAM du CCAS de la Ville d'Yvetot à Yvetot Normandie ainsi que la reprise du personnel par cette dernière.

Les agents exerçant leur mission à temps non complet ont le choix entre la mise à disposition et le transfert. Lorsqu'ils refusent le transfert, ces agents sont de plein droit mis à disposition de l'intercommunalité en application de l'article L. 5211-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

La secrétaire du RAM, adjoint administratif principal de 2ème classe en CDI, dont le temps de travail est réparti entre le Centre Socioculturel (7h30 hebdomadaires) et le RAM (10h00), a émis le souhait d'être mise à disposition du RAMi à hauteur de 10 heures hebdomadaires.

Les conditions de mise à disposition de l'agent ont été validées par le Comité Technique du 24 septembre 2020.

Cette mise à disposition doit faire l'objet d'une convention entre le CCAS de la commune d'Yvetot et la CCYN. La CCYN remboursera le coût salarial afférent au CCAS. Le CCAS réalisera un arrêté de mise à disposition de son agent à compter du 1er novembre 2020.

* *

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé

vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-4-1,
vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
vu le tableau des effectifs de la collectivité,
vu le courrier d'acceptation de la mise à disposition de la secrétaire du RAM,
vu l'avis favorable du Comité technique en date du 24 septembre 2020,
considérant le rapport présenté,
considérant que le projet

Envoyé en préfecture le 21/10/2020
Reçu en préfecture le 21/10/2020
Affiché le
ID : 076-247600620-20201015-DEL2020_10_9-DE

Millésime : 2020 - Feuillet n° _____

A reçu un avis favorable en Bureau du 29/09/2020

Article 1er – D'autoriser le Président à signer avec le CCAS de la ville d'Yvetot la convention de mise à disposition de la secrétaire du RAMi à hauteur de 10 heures hebdomadaires à compter du 1er novembre 2020,

Article 2 – De verser au CCAS de la Ville d'Yvetot, pour les missions de secrétariat du RAMi, le montant des rémunérations et charges sociales afférentes à la mise à disposition de cet agent.

Article 3 – De décider que les dépenses afférentes seront inscrites au chapitre 012 du budget principal.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération

Résultat du vote : à la majorité, avec :

Pour : 41

Contre : 1

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme,
Monsieur le Président, Gerard CHARASSIER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES YVETOT NORMANDIE

Envoyé en préfecture le 21/10/2020
Reçu en préfecture le 21/10/2020
Affiché le
ID : 076-247600620-20201015-DEL2020_10_9-DE